Groupement de soutien commissariat ISTRES

Division de la Conduite du Soutien

Cellule Contrôle Prestations – Prescription

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Marché passé selon une procédure adaptée conformément aux articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R.2123-4,5 et 6 du Code de la Commande Publique**

Nom et adresse de l’organisme acheteur :

|  |  |
| --- | --- |
| Ministère des Armées  Service du commissariat des armées  Groupement de soutien commissariat Istres  Division conduite du soutien  Bureau ressources | Adresse :  08 Route du camp d’aviation  BP 20099  13128 Istres cedex  [gsbdd-isp-dcs.control-prestation.fct@intradef.gouv.fr](mailto:gsbdd-isp-dcs.control-prestation.fct@intradef.gouv.fr) |
| Adresse plateforme des achats de l'État :  [**www.marches-publics.gouv.fr**](http://www.marches-publics.gouv.fr/) | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet du marché** | **Rénovation de sièges de cinéma et caissons en bout de rang au profit du cinéma base de la base aérienne 125 et prestations associées** |
| **Codes nomenclature CPV** | **50850000-8** |
| **Date et heure limite de remise des plis** | **MERCREDI 03 DECEMBRE 2025 A 14H00:00** |

Le dossier de consultation des entreprises relatif au marché cité en objet comprend :

* Le présent règlement de la consultation et ses annexes,
* Le cahier des clauses particulières et ses annexes.
* La décomposition du prix global et forfaitaire (DGPF)

**Nota** : L’acte d’engagement (formulaire ATTRI) n’est pas joint à la présente consultation. Il est transmis ultérieurement et uniquement à l’attributaire du marché.

08 Route du camp d’aviation

BP 20099 - 13128 Istres cedex

**SOMMAIRE**

1. [DESCRIPTION DU MARCHÉ 3](#_bookmark0)
2. [EXÉCUTION 4](#_bookmark1)
3. REMISE DU DOSSIER DE CANDIDATURE………………………………………………..4
4. [CONTENU DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET D’OFFRE 5](#_bookmark3)
5. [CONDITIONS DE REMISE DES PLIS 7](#_bookmark4)
6. [NÉGOCIATIONS 7](#_bookmark5)
7. [JUGEMENT DES OFFRES 7](#_bookmark6)
8. [ÉLÉMENTS DEMANDÉS À L’ATTRIBUTAIRE PRESSENTI ET SIGNATURE DU](#_bookmark7) MARCHÉ……………………………………………………………………………………..9
9. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES…………………………………………………………10

ANNEXE 1 : CONDITIONS REMISE DES PLIS

ANNEXE 2 : ABSENCE DE PARTICIPATION RUSSE

ANNEXE 3 : ATTESTATION DE VISITE

ANNEXE 4 : DEMANDE ACCÈS VISITE

ANNEXE 5 : PLAN CINÉMA

1. **DESCRIPTION DU MARCHÉ**
2. **Nature, forme du besoin et protection du secret**

**Nature :**

Travaux  Fournitures Services\*

*\*Au sens de l’article L 1111-4 du Code de la Commande Publique.*

## Forme :

 Marché public

 Marché simple

 Marché à tranches

 Accord-cadre  Mono-attributaire  Multi-attributaire  donnant lieu à des bons de commande

 donnant lieu à :

 Marchés subséquents simples

 Marchés subséquents à tranches

 Accords-cadres à bons de commande

## Protection du secret :

* Marché non-protégé
* Marché sensible au sens de l’instruction générale interministérielle n°1300 sur la protection du secret de la défense nationale approuvée par l’arrêté du 9 août 2021
* Marché avec accès à des informations et supports classifiés (ISC)
* Marché avec détention d’informations et supports classifiés (ISC)
* Marché avec accès à des informations et supports non classifiés mais protégés au niveau [Diffusion Restreinte]
* Marché avec détention d’informations et supports non classifiés mais protégés au niveau [Diffusion Restreinte]
* Mention Spécial France (dont la divulgation des informations est strictement réservée aux seuls ressortissants français au sens de l’instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale approuvée par l’arrêté du 9 août 2021)

1. **Allotissement**

La présente consultation ne fait pas l’objet d’allotissement au sens des articles L.2113-10 et -11 et R.2113-1 à 3 du Code de la Commande Publique.

1. **Variantes**

Les variantes ne sont pas autorisées.

1. **EXÉCUTION**

Conformément à l’article 9.1.2 du cahier des clauses particulières (CCP), la réalisation des prestations de rénovation est réalisée dans les locaux du titulaire à l'adresse indiquée dans son offre technique.

Les prestations sont livrées sur la base aérienne d’Istres situés au 08 Route du camp d’aviation à Istres (13128).

Le marché est conclu pour une durée contractuelle de **12 (douze) mois** conformément à l’article 5.1 du CCP.

# **REMISE DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les opérateurs économiques ont la possibilité de déposer leur dossier de candidature soit par le formulaire Document Unique de Marché Européen électronique (eDUME), soit par les formulaires DC1/DC2.

## Le Document Unique de Marché Européen électronique (eDUME)

## Présentation

Le document unique de marché européen (DUME ou ESPD en anglais) est une déclaration sur l’honneur harmonisée à l’échelle européenne, prévue par les directives de 2014 relatives aux marchés publics et élaborée sur la base d’un formulaire type établi par la Commission européenne permettant de candidater à un marché public.

Certains éléments standards de la candidature sont récupérés via le formulaire eDUME à saisir sur la Plateforme des AChats de l’État (PLACE) accessible depuis [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr), complétés éventuellement par des documents de candidature spécifiques demandés dans le présent règlement.

Le service « DUME » est accessible à tous les opérateurs économiques de l’Union Européenne. Il permet donc de candidater à n’importe quel marché dans toute l’Union Européenne avec le même document.

Les candidats non éligibles (sociétés de nationalité étrangère hors Union Européenne) déposent leur candidature via les formulaires DC1/DC2.

## Dossier de candidature au moyen du formulaire eDUME

Les opérateurs économiques sont obligés de recourir à une transmission électronique sur la plateforme des achats de l'État (PLACE) depuis [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr/) ou via les portails [www.achats.defense.gouv.fr](http://www.achats.defense.gouv.fr/) ou https://armement.defense.gouv.fr/

Les candidats éligibles ont la possibilité de renseigner les aspects administratifs de la candidature sur un seul formulaire.

Les candidats peuvent ajouter des pièces jointes.

Le formulaire eDUME devra être complété par une personne habilitée à engager la société.

## Précisions sur les modalités de saisie du formulaire eDUME

Pour remplir le D de la Partie III intitulé « *Autres motifs d’exclusion pouvant être prévus par le droit interne de l’État membre du pouvoir adjudicateur ou de l’entité adjudicatrice* », le candidat se réfère utilement aux motifs d’exclusion purement nationaux qui sont compris aux articles L2141-1 à L2141-11 du code de la commande publique.

Pour remplir la partie IV intitulée « *Critères de sélection* » (c’est-à-dire aptitude professionnelle et capacités), les candidats sont autorisés à se limiter à indiquer dans le formulaire eDUME qu’ils disposent de l’aptitude et des capacités requises telles que mentionnées ci-dessus (cf. article III A. 2ème paragraphe) sans fournir d’informations particulières sur celles-ci (cocher la case « oui » de la section α de la partie IV : indication globale pour tous les critères de sélection). Dans ce cas, les candidats n’ont pas à remplir les sections A à D de la partie IV) ; les justificatifs et les moyens de preuve sont fournis à tout moment de la procédure à la demande de l’acheteur. Pour les opérateurs économiques candidatant par le biais du formulaire eDUME et ayant rempli les sections A à D de la partie IV, les documents et renseignements sont fournis lors de la candidature.

## Groupement

Si un groupement d’entreprises candidate à la procédure via un formulaire eDUME, il est nécessaire que chaque cotraitant remplisse un formulaire eDUME.

## Formulaires DC1 / DC2

Les candidats doivent transmettre les documents et renseignements suivants :

* le formulaire référencé DC 1 dans sa version en vigueur disponible sur le site [http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics,](http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics) complété dans son intégralité ;
* le formulaire référencé DC 2 dans sa version mise à jour disponible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics> reprenant l'ensemble des informations demandées au candidat au titre de la consultation et permettant d'établir ses capacités ou l'ensemble des documents mentionnés ci-dessous ;

## Sélection des candidats

Seuls les candidats ayant fourni l’intégralité des renseignements et documents demandés ci-après seront retenus.

# **CONTENU DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET D’OFFRE**

## Contenu du dossier de candidature

Les documents à fournir au titre de la candidature sont :

* Formulaire de candidature (eDUME ou DC1/DC2) ;
* **L’attestation de visite**
* La visite sur site est obligatoire. Elle est organisée dans le cinéma base installé sur la base aérienne de Istres le 17 novembre 2025 et 19 novembre 2025. L’objectif de cette visite est de présenter aux participants le mobilier existant et l’environnement dans lequel auront lieu la dépose et l’installation des équipements.

Une convocation à la visite précisant les modalités pratiques sera adressée sur la PLACE aux opérateurs économiques qui auront envoyé **le tableau « Demande d’accès visite de site »** en annexe 4 du présent document dûment complété à l’adresse suivante : gsbdd-isp-dcs.control-prestation.fct@intradef.gouv.fr avant le 14 novembre 2025 à 14h00.

A l’issue de cette visite, les candidats devront faire signer l’attestation de visite transmis en annexe 3 du présent document. Les candidats joignent cette attestation dans leur dossier de candidature. L’offre d’un candidat n’ayant pas procédé à la visite préalable obligatoire sera considérée comme irrégulière et éliminée.

* Au titre de l’aptitude à exercer l’activité professionnelle :
  + Pour les sociétés françaises, le numéro unique d'identification prévu par l'article L123-34 du code du commerce et délivré par l'Institut national de la statistique et des études économiques (numéro SIREN) du candidat et des membres du groupement d’opérateurs économiques, le cas échéant ; pour les sociétés étrangères, l’inscription au registre professionnel ;
* Au titre de la capacité économique et financière :
  + Déclaration concernant le chiffre d’affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d’affaires du domaine d’activité faisant l’objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l’entreprise ou du début d’activité de l’opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d’affaires sont disponibles ;
* Au titre de la capacité technique et professionnelle :
  + Une liste des principales prestations de services effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé et similaires à ceux de la présente consultation. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l’opérateur économique ;
  + Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l’importance du personnel d’encadrement pendant les trois dernières années.

Le candidat peut fournir tout document qu’il juge utile pour analyser ses capacités techniques, professionnelles et financières.

Si le candidat s’appuie sur les capacités d’autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu’il en disposera pour l’exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

Si, pour une raison justifiée, l’opérateur économique n’est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen approprié.

## Contenu du dossier d’offre

1/ Les documents à fournir au titre de l’offre sont :

## La décomposition du prix global et forfaitaire ;

* **L’offre technique** [qui ne doit pas excéder 20 pages (une feuille = deux pages), page de garde, sommaire et profils exclus (21 x 29,7 police Arial 10). Les pages allant au-delà du nombre de pages imposé ne sont pas prises en compte au titre de l’analyse technique des offres.] doit obligatoirement comporter les éléments suivants :
  + Un mémoire technique présentant la rénovation de siège de cinéma selon les exigences du CCP en respectant l’ordre des items et la structuration indiquée au chapitre ci-dessous.

**Au stade de la candidature, la signature de l’offre n’est pas exigée. Cependant, les candidats sont invités à signer leur offre dès la remise de leur dossier s’ils disposent d’une clef de signature électronique.** Les offres sont valables 6 (six) mois à compter de la date limite de remise des offres.

# **CONDITIONS DE REMISE DES PLIS**

Les conditions de remise des plis figurent à l’annexe 1 du présent document.

# **NÉGOCIATIONS**

L’acheteur fait le choix de ne pas recourir à la négociation conformément à l’article R.2123-5 du code de la commande publiqueet se réserve la possibilité d’attribuer le marché public sur la base des offres initiales.

# **JUGEMENT DES OFFRES**

## Critères d’attribution des offres

Les critères seront appliqués aux offres qui ne sont pas irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens des articles L2152-1 à L2152-4, R2152-1 et R2152-2 du code de la commande publique. En cas d’égalité de points, l’offre présentant la meilleure note sur le critère prix sera classée première.

L’offre jugée anormalement basse par l’Acheteur au regard de l’article L.2152-5 du code de la commande publique pourra être rejetée si cette décision est motivée.

**Le marché sera attribué sur la base des critères ci-dessous énoncés, classés en fonction de la pondération respective qui leur a été attribué.**

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères de jugement** | **Pondération des critères** |
| Prix (P) | … points / 60 points |
| Valeur technique | … points / 20 points |
| Délai total de réalisation | … points / 20 points |
| **Total** | **… points / 100 points** |

1. **Méthode de notation du critère prix (P)**

Le critère Prix sera jugé en attribuant des notes qui sont comprises entre zéro (0) et soixante (60).

Le montant de l’offre la plus basse se verra attribuer la note de 60.

Pour les autres offres le calcul se fera comme suit :

**Note P = [(Montant de l’offre la plus basse HT / Montant de l’offre HT examinée) x 60]**

Les erreurs de multiplication, d’addition ou de report qui seraient constatées dans les documents contractuels seront rectifiées et, pour le jugement des offres, c’est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

1. **Méthode de notation de la Valeur technique**

Ce critère est apprécié selon les critères techniques choisis par le candidat dans son offre technique :

* + au vu de la catégorie de traitement anti-feu pressenti ;
  + au vu de la qualité et de la résistance du tissu exprimée en cycles *Martindales.*

Deux sous-critères ont été identifiés. Ils sont détaillés de la façon suivante :

**-Sous-critère SC1 : Sécurité incendie normes AM18**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Norme**  **Anti-feu** | M0/M1 | M2 | M3 |
| **Point(s)** | 10 | 5 | 0 |

**-Sous critère SC2 : Tissu anti-usure**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Cycles Martindales**  **(Y)** | Y **≥** 100 000 | 100 000 **>** Y **≥** 70 000 | 70 000 **>** Y **≥** 50 000 | 50 000 **>** Y |
| **Point(s)** | 10 | 5 | 0 | Non conforme (NC) |

1. **Méthode de notation du critère Délai de réalisation**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Délai total de réalisation**  **(X)** | X **≤** 10 semaines | 10 semaines **<** X **≤** 12 semaines | 12 semaines **<** X |
| **Point(s)** | 20 | 10 | 0 |

## Détermination de la meilleure offre

Les offres seront classées dans l’ordre décroissant en fonction de la note globale obtenue pour chaque offre.

La note globale correspond à la somme des notes obtenues pour le jugement financier, le jugement de la valeur technique et le jugement relatif au délai total de réalisation.

Si à l’issue du classement final la note globale attribuée à plusieurs offres est égale, l’acheteur se basera sur la note affectée au jugement du critère financier pour déterminer l’offre économiquement la plus avantageuse.

## Règle des arrondis

Les calculs pour chacune des notes (NT et NF) seront effectués avec, au maximum, deux (2) décimales. Pour chacun de ces calculs, les arrondis sont traités de la façon suivante :

* si la troisième décimale est comprise entre 0 et 4 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est inchangée (arrondi par défaut) ;
* si la troisième décimale est comprise entre 5 et 9 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est augmentée d’une unité (arrondi par excès).

# **ÉLÉMENTS DEMANDÉS À L’ATTRIBUTAIRE PRESSENTI ET SIGNATURE DU MARCHÉ**

## Documents à signer par l’attributaire pressenti

Seul l’attributaire pressenti est tenu de signer les documents suivants :

* L’acte d’engagement complété et signé par une personne habilitée à engager la société, accompagné le cas échéant, de la délégation l’habilitant.

Dans un souci de simplification de la procédure, l’attributaire signera électroniquement le marché dans PLACE conformément à l’annexe 1 du présent RC qui dispose : « L’administration impose le mode de transmission électronique pour l'ensemble de la consultation ».

## Documents à transmettre par l’attributaire pressenti

L’attributaire pressenti doit transmettre les documents suivants :

* Pouvoir du ou des signataires d’engager la personne qu’il représente (titulaire individuel ou groupements d’opérateurs économiques) ;
* Relevé(s) d’identité bancaire ou équivalent ;
* En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés ;
* Certificats sociaux et fiscaux à jour ;
* Production du numéro unique d’identification, un extrait D1 ou, à défaut, d’un document équivalent délivré par l’autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d’origine ou d’établissement du candidat, attestant de l’absence de cas d’exclusion ;
* L’attestation sur l’honneur dûment complétée et signée figurant à l’annexe 2 du présent RC.

Conformément à l’article R. 2144-7 du code de la commande publique, si le soumissionnaire ne satisfait pas à ces obligations, l’Acheteur écarte définitivement son offre et le soumissionnaire est éliminé.

L’attributaire pressenti dont l’offre a été classée en première position dispose de 10 jours ouvrés pour transmettre les documents demandés. Passé ce délai, son offre est susceptible d’être rejetée et le soumissionnaire classé en deuxième position peut être sollicité en vue de transmettre ces documents. Cette opération est susceptible d’être renouvelée jusqu’à épuisement des soumissionnaires classés.

Par ailleurs, l’Acheteur attire l’attention des candidats sur le fait qu’un candidat se livrant à de fausses déclarations encourt les peines prévues par l’article 441-1 du code pénal, pour faux ou usage de faux.

# **DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

## Langue

L’ensemble des documents fournis au titre de la présente procédure doit être rédigé en français ou accompagné d’une traduction en français.

## Modification de détail du dossier de consultation des entreprises

Les modifications ne pourront être communiquées qu’aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier. Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié.

Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant les date et heure limites de réception des offres.

## Questions - Réponses

Pour toutes questions ou renseignements complémentaires, les candidats sont invités à adresser une demande écrite au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite de remise des offres indiquée en page de garde du présent document.

L’administration répondra au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

Les candidats ayant des difficultés à se connecter sur la présente consultation sur la plateforme des achats de l’État sont invités à consulter la foire aux questions (FAQ), puis le cas échéant, créer un ticket sur la PLACE en renseignant un formulaire. L'assistance téléphonique est joignable une fois le formulaire renseigné, de 9h à 19h.